

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josée Lajoie](#)

<https://www.cadre21.org/membres/24bd01bbc27e60ede6562c90>

Date d'obtention : 2023-12-06 19:17:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Les étapes préliminaires sont très importantes et détermine la suite des choses selon que les faits portent à croire qu'on est devant un acte impulsif ou malveillant. Grosso modo on parle de 1. Accueillir l'auteur du signalement/jeune victime pour les rassurer sur le processus. 2. Évaluer l'incident en posant des questions et en remplissant la grille d'évaluation de l'incident. 3. Vérifier l'information auprès d'autres sources (autres jeunes témoins ou impliqués) en complétant la grille.

L'étape 4 Parler au jeune instigateur + confiscation d'appareil si indiqué(raisons de croire qu'il contient possible contenu de pornographie juvénile. On parle au jeune instigateur pour avoir sa version des faits et mieux comprendre son geste et ses intentions. + actions subséquentes selon que les faits portent à croire a un acte malveillant ou un acte impulsif

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance de bien suivre les étapes en restant collé sur les faits et en recadrant lorsque la situation ne déclenche pas le protocole SEXTO. Par contre en tout temps on garde le cap sur la bienveillance et le soutien que ce soit pour référer un parent, guider, outiller et surtout rassurer.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Définitivement l'étape 4, conjuguée au respect de la confidentialité et à un encadrement ferme et bienveillant qui place toujours au premier plan une approche éducative et de soutien pour les jeunes vulnérable ainsi que leur intégrité et leur sécurité. Il peut être difficile pour un ou des jeunes de voir leur cellulaire confisqué et de devoir être rencontré dans un poste de police (même si c'est justifié et dans une visée préventive et de donner la possibilité de se reprendre). J'avoue que je crois que ce sera un défi important (qui en vaut la peine cependant) dans le contexte montréalais actuel.